Conseil communal du 23 septembre 2025

Notes de synthèse

Séance publique

1. *VACANCE D'UN SIEGE AU CONSEIL COMMUNAL :*

Suite au décès de M. BAURAIN Pascal, Conseiller Osons !, il est proposé au Conseil de constater la vacance du siège de Conseiller communal.

2. *VERIFICATIONS DES POUVOIRS, INSTALLATION ET PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL :*

M. RICCI Sebastiano, étant premier suppléant en ordre utile sur la liste du groupe Osons !, il est proposé au Conseil :
- d'attester que M. RICCI Sebastiano remplit les conditions requises pour l'exercice d'un mandat de Conseiller communal
- de prononcer le remplacement de M. BAURAIN par M. RICCI.

3. *TABLEAU DE PRESEANCE DES CONSEILLERS COMMUNAUX : MODIFICATION :*

Suite à l'installation de M. RICCI Sebastiano dans ses fonctions de Conseiller communal, il est proposé au Conseil de prendre acte du tableau de préséance des Conseillers modifié.

4. *AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (ALE) : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE A L'ASSEMBLEE GENERALE ET PROPOSITION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE A L'ORGANE D'ADMINISTRATION - MODIFICATIONS :*

Il est proposé au Conseil :
- d'abroger les désignations antérieures aux organes de l'ALE issues de sa délibération du 29 avril 2025
- de prendre acte de la désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale (selon le clivage majorité/opposition) attribuant 5 sièges à la majorité et 3 sièges à la minorité. Ces huit membres siégeront également à l'Organe d'administration, conformément aux statuts de l'ALE.

5. *LE LOGIS SAINT-GHISLAINOIS : DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE ET AU COMITE D'ATTRIBUTION - MODIFICATION :*

Il est proposé au Conseil :
- sur proposition du groupe PS, de prendre acte de la désignation, en qualité de représentants de la Ville au sein de l'Assemblée générale du Logis Saint-Ghislainois de :
    - Mme CANTIGNEAU Patty
    - M. SANNA Guillaume

et ce, en lieu et place de M. MEVIS Thibaut et Mme GOFFINET Anaïs

Notes de synthèse

- de désigner au comité d'attribution :
    - ... (PS)
    - ... (PS)
    - ... (PS)
    - ... (MR)
    - ... (Les Engagés)

et ce, en lieu et place de Mmes FRANQUET Nathalie, LELIVELD Johanna, GOART Nathalie, HENRY Fabienne et M. MEVIS Thibaut.

6. *INTERCOMMUNALE IDEA : RECOMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver la nomination de Mme MONIER Florence, Bourgmestre, en qualité d'administratrice.

7. *ASBL "MAISON DU TOURISME DE LA REGION DE MONS" : DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE ET PROPOSITION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :*

Il est proposé au Conseil de prendre acte de :
1. la désignation des représentants à l'Assemblée générale :
    - sur proposition du groupe PS :
    - BUREAU Rudy
    - PALERMO Gianni
2. la désignation d'un représentant au Conseil d'administration :
    - sur proposition de la Fédération politique PS :
    - HERPIN Nolan

de l'ASBL Maison du Tourisme de la Région de Mons.

8. *ASBL COMMUNAUTE URBAINE MONS-BORINAGE (CUMB) : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ET PROPOSITION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :*

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la désignation de Mme MONIER Florence, Bourgmestre, en qualité de représentante de la Ville de Saint-Ghislain au sein des instances de l'ASBL Communauté Urbaine de Mons-Borinage (CUMB).

9. *DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES : MODIFICATION :*

Il est proposé au Conseil de prendre acte du remplacement de Mme TAULET Nathalie, Conseillère communale PS, au sein des instances suivantes :
Sur proposition du groupe PS :
- **Intercommunale Gabrielle Passelecq**, au sein de l'Assemblée générale : .....
- **Intercommunale Logipôle**, au sein de l'Assemblée générale : .....
- **Intercommunale de Santé Harmegnies Rolland**, au sein de l'Assemblée générale : .....

Notes de synthèse

10. ASBL L'ENFANT-PHARE : UTILISATION DES SUBSIDES 2024 - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver l'utilisation de la subvention accordée pour l'année 2024 à l'ASBL l'Enfant-Phare.

11. SUBVENTION OCTROYEE A L'ASBL L'ENFANT-PHARE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION 2025-2026 - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver les dispositions prises entre la Ville et l'ASBL l'Enfant-Phare en vue de la libération du subside pour les années 2025 et 2026.

12. PROCES-VERBAL DE VERIFICATION DE LA CAISSE DE LA DIRECTRICE FINANCIERE : 2E TRIMESTRE 2025 :

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance du procès-verbal de vérification de la caisse de la Directrice financière concernant la période du 1er janvier au 28 mai 2025 et qui a eu lieu le 10 juin 2025 en présence de Mme MONIER Florence, Bourgmestre.

13. VILLE : MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 2 DE L'EXERCICE 2025 - ARRET :

Il est proposé au Conseil d'arrêter le deuxième amendement de l'exercice 2025.

14. IDEA : SECTEUR HISTORIQUE - DIHECS 2024 DE L'ASSAINISSEMENT BIS : APPEL A SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE L'INTERCOMMUNALE - PARTS D :

Il est proposé au Conseil de prendre en charge le montant de 16 267,26 EUR sous forme de prise de participation en parts D dans le capital de l'IDEA, montant représentant la quote-part de la Ville dans les travaux dits "DIHECS" (Dépense Importante Hors Exploitation Courante) de l'Assainissement bis.

15. IDEA : SECTEUR HISTORIQUE - FRAIS DE FONCTIONNEMENT EN ASSAINISSEMENT BIS : APPEL A SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE L'INTERCOMMUNALE - ANNEE 2024 : PARTS D :

Il est proposé au Conseil de prendre en charge le montant de 16 156,40 EUR sous forme de prise de participation en parts D du capital de l'IDEA, montant correspondant à la quote-part de la Ville dans les frais de fonctionnement en Assainissement bis pour l'année 2024.

16. REGIE COMMUNALE AUTONOME SAINT-GHISLAIN SPORTS : OCTROI D'UNE CAUTION SOLIDAIRE D'EMPRUNT - ACCORD :

Suite à la décision du Bureau exécutif de la RCASGS de solliciter l'accord de la Ville quant à l'octroi d'une garantie d'emprunt, il est proposé au Conseil :

- de déclarer que la Ville se porte irrévocablement et inconditionnellement caution solidaire envers Belfius Banque pour le remboursement de tous les montants qui seraient dus par le Crédité en vertu du crédit tant en capital qu'en intérêts (intérêts moratoires inclus), commission de réservation, frais et accessoires

Notes de synthèse

- d’autoriser Belfius Banque à porter au débit du compte de la Ville, valeur de leur échéance, toutes sommes généralement quelconques dues par le Crédité dans le cadre de ce crédit et qui resteraient impayées par celui-ci à l'expiration d'un délai de 30 jours à dater de l’échéance. La Ville qui se porte caution en sera avertie par l'envoi d'une copie de la correspondance adressée au Crédité en cas de non-paiement dans les délais.

17. *ASBL SEPTEM : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE CONSOMMATION D'ENERGIE (ELECTRICITE, GAZ, EAU) DES JARDINS DU CLOITRE :*

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur :
- le changement de titulaire des compteurs d'eau, de gaz et d’électricité des Jardins du Cloître
- la prise en charge des frais énergétiques des Jardins du Cloître, conditionnée au transfert des compteurs, à la date du 1er janvier 2026.

18. *INTERCOMMUNALE iMio : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2025 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d’approuver :
- l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 30 septembre 2025 de l’Intercommunale iMio
- les points inscrits à l'ordre du jour :
  - décharge aux administrateurs
  - démission d'office des administrateurs
  - renouvellement du Conseil d'administration.

19. *INSTALLATION DES CAMERAS : DEFINITION DE NOUVEAUX EMPLACEMENTS :*

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur la liste des emplacements complémentaires des caméras de type fixe-temporaire sur l'Entité.

20. *RENOUVELLEMENT DE LA CCATM : DESIGNATION DU QUART-COMMUNAL, COMPOSITION DU HORS QUART-COMMUNAL ET APPROBATION DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR :*

Il est proposé au Conseil :
- de désigner :
  - le Président
  - les membres du quart communal
  - les membres hors quart communal au sein de la CCATM
- d’approuver le Règlement d'Ordre Intérieur tel qu'annexé au dossier.

21. *ZACC DITE TERRIL 33 : CONTENU DEFINITIF DU RIE ET BUREAU D'ETUDE EN CHARGE DU RIE - APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil d’approuver :
- le contenu définitif des informations que contiendra le Rapport sur les Incidences Environnementales (RIE)
- le choix du bureau d'études comme auteur de projet pour l'établissement du RIE.

Notes de synthèse

22. *REVISION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL : APPROBATION :*

Il est proposé au Conseil :
- d'approuver la révision du Schéma de Développement Communal (SDC) via l'élaboration globale d'un SDC
- de charger le Collège communal de veiller à la bonne exécution de la présente décision (désignation d'un bureau d'études agréé).

23. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250070) : ACQUISITION DE CAMERAS COMPLEMENTAIRES DE TYPE FIXE-TEMPORAIRE - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché d'acquisition de caméras complémentaires de type fixe-temporaire.

24. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250095) : ABATTAGE, ROGNAGE ET ELAGAGE D'ARBRES DANS L'ENTITE - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché d'abattage, rognage et élagage d'arbres dans l'Entité.

25. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250052) : DESAFFECTATION DE TERRES COMMUNES ET DE CONCESSIONS EN PLEINE TERRE DANS LE CIMETIERE DE DOUVRAIN - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de désaffectation de terres communes et de concessions en pleine terre dans le cimetière de Douvrain.

26. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250088) : RENOVATION DE LA COUVERTURE DE LA SALLE OMNISPORTS DE SIRAULT - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de rénovation de la couverture de la salle omnisports de Sirault.

27. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250091) : ACQUISITION D'UN MODULE WC POUR LE TERRAIN DE RUGBY DE SIRAULT - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché d'acquisition d'un module WC pour le terrain de rugby de Siraut.

28. *MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250072) : REMPLACEMENT ET RENFORCEMENT DES COMPTEURS DES COFFRETS DE LA GRAND'PLACE DE SAINT-GHISLAIN - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :*

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de remplacement et renforcement des compteurs des coffrets électriques de la Grand'Place de Saint-Ghislain.

Notes de synthèse

29. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250083) : CREATION DE PUITS DE CAPTAGE D'EAU POUR L'ARROSAGE DE DIVERS TERRAINS DE SPORT - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de création de puits de captage d'eau pour l'arrosage de divers terrains de sport.

30. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250076) : REMPLACEMENT DES CHAUDIERES A L'ECOLE ROGER SAUDOYER - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de remplacement des chaudières à l'école Roger Saudoyer.

31. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250078) : RENOVATION DE LA COUVERTURE DU REFECTOIRE, DE LA CUISINE DE L'ECOLE JEAN ROLLAND ET LOCAUX TECHNIQUES - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le marché de rénovation de la couverture du réfectoire, de la cuisine de l'école Jean Rolland et locaux techniques.

32. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20250064) : MISSION D'AUTEUR DE PROJET POUR L'AMENAGEMENT DU SITE MEWA AVEC CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE STOCKAGE ET REAMENAGEMENT DES ABORDS - DECISION DE RECOURIR A L'ARTICLE 30 DE LA LOI DU 17 JUIN 2016 RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS ET SES MODIFICATIONS ULTERIEURES, CONCERNANT LES RELATIONS "IN HOUSE" : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil :
- d'approuver le principe de l'engagement d'une procédure "In House" pour la mission d'auteur de projet relative à l'aménagement du site MEWA avec la construction d'un bâtiment de stockage et réaménagement des abords dont le coût est estimé à 180 200,92 EUR TVAC hors options
- d'approuver les conditions du contrat sollicité par la Ville et transmis par IGRETEC reprenant pour la mission : l'objet de la mission, la description de celle-ci, les délais entre la commande de la Ville et le début de la mission et les taux d'honoraires
- de charger le Collège communal de la signature du contrat spécifique au projet à mettre en œuvre, de l'exécution de la présente délibération, du suivi et des ordres de mission à délivrer ainsi que de la budgétisation des dépenses afférentes aux missions confiées à IGRETEC.

33. PROJET D'ARRETE MINISTERIEL DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE RELATIF A LA CREATION DE TROIS ILOTS STRIES A L'AVENUE LOUIS GOBLET A BAUDOUR :

Il est proposé au Conseil de remettre un avis favorable sur le projet d'Arrêté ministériel du Service Public de Wallonie portant Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif à la création de trois îlots striés au carrefour entre l'avenue Louis Goblet et la place de la Résistance à Baudour.

Notes de synthèse

34. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : ABROGATION D'UN STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES - RUE OSCAR GILMANT A TERTRE :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage relatif à l'abrogation du règlement complémentaire sur le roulage du 28 septembre 2020 concernant la création d'un emplacement de stationnement pour personnes handicapées face au n° 193 de la rue Oscar Gilmant à 7333 Tertre et la suppression dudit emplacement.

35. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : INVERSION DU SENS UNIQUE DANS LA RUE DE L'HOTEL DE VILLE A TERTRE :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage relatif à la mise en sens unique de la circulation dans la rue de l'Hôtel de Ville à Tertre, de la rue Defuisseaux à et vers la rue de Chièvres et dans ce sens uniquement à l'exception des vélos, via le placement de signaux C1+M2 et F19+M4.

36. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : LIMITATION DE TONNAGE AU DEPART DE LA ROUTE DE TOURNAI VERS DIFFERENTES RUES COMMUNALES SITUEES SUR TERTRE ET HAUTRAGE :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage relatif à :
1) l'interdiction d'accès à tout conducteur de véhicule dont la masse en charge excède 3,5t, excepté pour la desserte locale, via le placement d'un signal C21 (3,5t) avec panneau additionnel reprenant la mention « Excepté desserte locale » :

1. au départ de la RN50/N547 (route de Tournai à 7333 Tertre) dans les rues suivantes :
   - Scutenaire
   - des Chaufours
   - de la Couronne (partie vers la rue des Chaufours)
   - de la Couronne (partie vers la place d'Hautrage-centre)
   - de Boussu
   - du Petit Villerot (partie vers la rue de Boussu)
   - du Petit Villerot (partie vers la rue Octave Malice)
   - avenue Berton
   - de la Taliche
   - Royale
   - Pâtures Rivages
   - Désiré Maroille
   - du Peuple
   - du Grand Air
   - de la Hamaide
2. au départ de la rue Defuisseaux à 7333 Tertre (N525 et partie communale) dans les rues suivantes :
   - du Canal
   - Louis Glineur
   - Florian Marécaux
   - Oscar Lombril
   - Olivier Lhoir
   - du Peuple
   - de l'Hôtel

Notes de synthèse

3. au départ de la N525 (rue de Chièvres à 7333 Tertre) dans la rue suivante :
    - patte d'oie formée au débouché sur les rues de Chièvres, Oscar Lombril et Jules Thayse
4. au départ du n° 31 de la rue de Villerot à 7334 Hautrage
5. à la rue Octave Malice à 7334 Villerot, au départ du rond-point du Bois

2) l'abrogation de l'interdiction d'accès à tout conducteur de véhicule dont la masse en charge excède 10t :

6. à l'avenue du Grand Air à 7333 Tertre
7. à la rue Florian Marécaux à 7333 Tertre

3) l'abrogation de l'interdiction d'accès à tout conducteur de véhicule dont la masse en charge excède 7,5t :

8. à la rue Olivier Lhoir à 7333 Tertre

37. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : REGLEMENTATION D'EMPLACEMENTS DE RECHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage relatif à :
1) la création de deux emplacements pour véhicules électriques comme sur le croquis annexé au dossier et d'une zone bleue de deux emplacements afin de limiter la durée du stationnement à 3 heures de 0H00 à 24H00 du lundi au dimanche, avec usage obligatoire du disque de stationnement

- place de Baudour 5 à 7331 Baudour :
- rue du Port 3 à 7330 Saint-Ghislain :

2) la création de deux emplacements pour véhicules électriques comme sur le croquis annexé au dossier et d'une zone bleue de deux emplacements afin de limiter la durée du stationnement à 2 heures de 0H00 à 24H00 du lundi au dimanche, avec usage obligatoire du disque de stationnement

- rue Grande 64 à 7330 Saint-Ghislain.

38. REGLEMENT COMPLEMENTAIRE SUR LE ROULAGE : STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPEES - RUE DE L'ENSEIGNEMENT A SAINT-GHISLAIN :

Il est proposé au Conseil de voter le règlement complémentaire sur le roulage relatif à :
- l'abrogation de tout règlement complémentaire ayant été pris concernant la mise en place de deux emplacements de stationnement pour personnes handicapées face à l'entrée principale de la piscine à l'avenue de l'Enseignement à 7330 Saint-Ghislain
- la création de 2 emplacements de stationnement réservés aux personnes handicapées en épis à l'avenue de l'Enseignement du côté droit de la piscine (quand on lui tourne le dos) conformément au croquis joint au dossier.

39. REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU COMITE DE CONCERTATION VILLE-CPAS : MODIFICATIONS - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver le Règlement d'Ordre Intérieur du Comité de concertation Ville-CPAS tel que modifié et repris en annexe au dossier.

40. REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU CONSEIL COMMUNAL : MODIFICATIONS - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver les modifications du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Conseil communal telles qu'énumérées dans le dossier.

Notes de synthèse

41. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT DES COMMUNES ET DES PROVINCES - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention entre la Ville et le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces relative à l'accompagnement et au suivi des écoles dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles telle qu'annexée au dossier.

42. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE DEPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ENSEIGNEMENT DE LA HAUTE ECOLE PROVINCIALE DE HAINAUT - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention entre la Ville et le Département des sciences de l'enseignement de la Haute Ecole Provinciale de Hainaut - Condorcet relative à l'accueil de leurs étudiants en stage au sein de nos écoles telle qu'annexée au dossier.

43. SUBVENTION "ILI" 2025 : FORMATIONS ALPHA-FLE ET CITOYENNETE - CONVENTION DE PARTENARIAT : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention de partenariat établie entre la Ville et le Centre d'Information et d'Education Populaire (Ciep) Hainaut-Centre dans le cadre des formations "Alpha-Fle" et "Citoyenneté" pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2025.

44. ADMINISTRATION COMMUNALE : PERSONNEL OUVRIER ET ADMINISTRATIF - DECLARATION DE VACANCES D'EMPLOI :

Il est proposé au Conseil de déclarer vacants des postes de personnel ouvrier et administratif et de pourvoir à ces emplois par appel public restreint ou par voie de promotion et lancer l'appel aux candidats.

45. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Conformément à l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux articles 46, 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédente est mis à disposition des Conseillers sept jours francs au moins avant le jour de la séance.

Huis clos

Notes de synthèse